

réelle à l'unité nationale. Rien ne déchirera les pays que la situation actuelle, où certaines parties du Canada pensent qu'elles sont les Cendrillons de la Confédération, qu'on les ignore et qu'on les néglige.

Troisièmement, je voudrais signaler qu'en voulant s'en tenir au statu quo sur le plan constitutionnel, on oublie que de nouveaux problèmes, que les artisans de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique n'avaient jamais envisagés, ont surgi. La rénovation urbaine, le logement, les transports urbains, la pollution, la formation de la main-d'œuvre, l'enseignement supérieur et la nécessité de contenir l'inflation sont des problèmes qui ne peuvent être résolus en se fondant sur les principes de 1867 quant à la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les trois niveaux de gouvernement.

M. Baldwin: N'oubliez pas l'actuel premier ministre.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le premier ministre ne peut se contenter d'invoquer la constitution et de prétendre que ces problèmes sont du ressort des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral seul a accès à tous les champs fiscaux. Lui seul a la haute main sur les politiques monétaires et fiscales du Canada. Lui seul peut remédier aux disparités qui existent entre les diverses régions du Canada.

Le premier ministre tente de faire courber le Canada sous le joug constitutionnel. Il pose en homme de l'avenir. Il parle éloquentement de briser avec le passé et de relever le défi de l'avenir. Dans l'intervalle, il impose aux Canadiens le fardeau d'une théorie désuète sur la constitution canadienne. Je prétends que la conception rigide que le premier ministre se fait de la constitution peut causer un tort irrémédiable à son pays et la démission du ministre des Transports hier indique qu'au moins un de ses collègues s'en rend compte.

Notre parti croit que la constitution doit être au service de la nation canadienne à notre époque de la technologie. Même sous le régime de la constitution actuelle, le gouvernement fédéral peut faire beaucoup s'il veut bien faire preuve d'imagination. Le gouvernement fédéral peut offrir des subventions et des prêts aux provinces et, par leur intermédiaire, aux municipalités, avec ou sans conditions. Mais au lieu de cela, le gouvernement actuel se retire des programmes à frais partagés, et il laisse les provinces à leurs propres ressources. Les dégrèvements fiscaux aident les plus riches provinces, mais ils ont peu de

valeur pour celles dont l'assiette fiscale est insignifiante. Le gouvernement fédéral pourrait établir des programmes fédéraux-provinciaux au sujet de l'habitation, de la pollution et de la rénovation urbaine. Il peut fournir les fonds et les compétences nécessaires, tout en laissant aux provinces l'administration et la surveillance des initiatives.

A notre avis, le gouvernement fédéral devrait éventuellement insister sur une formule constitutionnelle autorisant la délégation des pouvoirs législatifs afin que les provinces puissent déléguer au gouvernement du Canada les pouvoirs qui lui permettraient de s'attaquer à certains de nos problèmes les plus pressants. La formule pourrait aussi prévoir des pouvoirs communs, comme c'est le cas dans bon nombre d'autres systèmes fédéraux.

Pendant la campagne électorale de l'an dernier, le Nouveau parti démocratique s'est fait le défenseur de cette thèse. Nous avons, cependant, reconnu que la province de Québec, soucieuse de sauvegarder sa langue et sa culture, pourrait hésiter à accepter certaines délégations de pouvoirs. Nous avons donc adopté la position suivante: il ne faudrait pas permettre aux provinces qui ne veulent pas déléguer certains pouvoirs d'empêcher le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces de prendre les mesures nécessaires pour régler certains de ces problèmes les plus pressants.

C'est pourquoi nous avons proposé le statut particulier pour la province de Québec, comme nous l'avons fait pour le régime de pensions du Canada alors que neuf provinces et le gouvernement central ont mis en œuvre une très bonne mesure sociale et ont permis à Québec d'avoir son propre régime transférable et réciproque. Est-ce que cela a nui à la confédération? Pas du tout. Cela nous a donné la preuve, au contraire, qu'une constitution vivante et souple pouvait répondre aux besoins des gens. C'est le rôle premier d'une constitution. Si Québec le désire, je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait diriger ses propres programmes dans certains domaines et recevoir d'Ottawa une contribution financière équivalente.

• (2.20 p.m.)

Le premier ministre nous a accusés de favoriser la théorie des deux Canadas. Je tiens à lui faire remarquer que nous voulons établir un seul Canada dont la constitution soit assez souple pour permettre au pays de s'attaquer efficacement aux problèmes dont nous ne pouvons plus négliger les solutions. J'aimerais signaler au premier ministre que la démission d'hier constitue le premier signe du